

Mandat GT BD Topage en AURA

Objet

Cette note est le mandat des groupes de travail visant à mettre en place une expérimentation pilote de la mise à jour collaborative du référentiel hydrographique BD TOPAGE® sur la région Auvergne-Rhône-Alpes entre partenaires nationaux et locaux.

Contexte

L'Agence française pour la biodiversité

La loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a confié à l'Agence française pour la biodiversité la coordination technique des systèmes d'information fédérateurs sur la biodiversité, dont le système d'information sur l'eau (SIE), mission formalisée par le Schéma national de données sur l'eau (Arrêté du 19 octobre 2018 approuvant le schéma national des données sur l'eau, les milieux aquatiques et les services publics d'eau et d'assainissement NOR : TREL1826213A). Le SNDE institue un groupe de pilotage de l'information géographique sur l'eau, qui coordonne la production des référentiels géographiques de l'eau.

L'IGN

L'IGN a pour mission de décrire, d'un point de vue géométrique et physique, la surface du territoire national et l'occupation de son sol, ainsi que d'élaborer et de mettre à jour l'inventaire permanent des ressources forestières nationales. Il contribue ainsi à l'aménagement du territoire, au développement durable et à la protection de l'environnement, à la défense et à la sécurité nationale, à la prévention des risques, au développement de l'information géographique et à la politique forestière en France et au niveau international. Il vient, sous la tutelle des Ministères chargés respectivement de l'agriculture et de la transition écologique et solidaire, en appui aux acteurs publics. Opérateur de référence, il contribue à fédérer les énergies en vue d'organiser un système collaboratif d'élaboration et de partage de données publiques géolocalisées.

Le CRAIG

Le Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG) est un groupement d'intérêt public créé en 2011 dans le cadre du Contrat de projet Etat-Région, afin de mettre en place un Centre de Ressources dans le domaine de l'Information Géographique. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche globale de mutualisation des coûts et des moyens mais aussi de cohérence régionale en matière de production et d'usage de données géographiques.

La BD TOPAGE®

Le référentiel hydrographique national est une base de données du SIE (Système d'information sur l'eau) qui vise à décrire les cours d'eau et plans d'eau de France (métropole et DOM). Le référentiel actuel est depuis les années 90 la BD CARTHAGE®. Celle-ci ne répond plus aux besoins actuels car elle manque de précision, d'exhaustivité, et d'un processus de production collaboratif.

Le projet nommé « BD TOPAGE® » vise à produire, en remplacement de la BD CARTHAGE®, un référentiel hydrographique conforme géométriquement au RGE® de l'IGN (de précision métrique), ce qui assurera l'interopérabilité avec les autres couches du RGE® (dont l'altimétrie en particulier). Ce référentiel doit être aussi exhaustif que possible, et mis à jour de manière collaborative.

Le projet est formalisé par une convention de coopération IGN-ONEMA relative à la « coproduction initiale de la BD TOPAGE® » signée le 7 décembre 2016 (le 1er janvier 2017, l'Agence des aires marines protégées, l'Atelier technique des espaces naturels, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques et Parcs nationaux de France ont regroupé leurs compétences pour créer l'Agence française pour la biodiversité).

Les éléments importants de cette convention sont les suivants :

- **le scénario de production de la BD TOPAGE® pour la France métropolitaine sur 3 ans**, par rapprochement des bases BD CARTHAGE® et thème hydrographique du RGE®.
- **La mise en licence ouverte du thème hydrographique du RGE®** et celle de la BD TOPAGE® dès sa première édition (prévue en 2020).
- la mise en œuvre par l'IGN d'une **plateforme collaborative** pour simplifier et fluidifier la collecte et le traitement des mises à jour et corrections proposées par les partenaires (tâche à la charge des agences pour la BD CARTHAGE® actuelle), et qui permettra d'impliquer plus de partenaires, notamment locaux.

La production initiale de la BD TOPAGE® se termine fin 2019 et la première édition est prévue début 2020.

Le groupe de travail

Objectifs

La BD TOPAGE® a vocation à être le référentiel hydrographique des acteurs de l'eau et des milieux aquatiques, pour appuyer leurs missions de connaissance environnementale, de gestion et de protection des milieux. **Ce n'est pas un référentiel réglementaire** (il est « neutre » du point de vue des réglementations potentielles), mais il doit faciliter la production et l'entretien des zonages réglementaires s'appuyant sur des cours d'eau ou des plans d'eau.

Sa mise à jour et son enrichissement sont donc essentiels, en particulier par les acteurs locaux qui seuls disposent de la connaissance terrain indispensable.

Dans cette perspective, deux groupes de travail sont mis en place. L'objectif de ces groupes de travail est de co-construire et mettre en place ce processus de mise à jour collaborative.

Les groupes s'attacheront en particulier à :

- Définir le processus contrôle validation (labélisation des acteurs / gérer les conflits / -
- Spécifier les dispositifs de mise à jour (Expliciter ce qu'on attend des contributeurs / informer sur les

contributions)

- Écrire la feuille de route (Calendrier/étapes clés/bilan expérimentation)
- Proposer un dispositif d'animation
- Préfigurer la gouvernance du dispositif
- Faire connaître la BDTOPAGE et la situer dans l'écosystème IGN. Produire un calendrier et communiquer (ambassadeurs et mallette pédagogique)
- Clarifier le positionnement par rapport aux zonages réglementaires (Dissocier la vie des objets BD TOPAGE et la réglementation)
- identifier les acteurs, leurs métiers, connaître leurs besoins et leurs pratiques,
- Susciter l'adhésion des contributeurs (Préciser le retour pour les contributeurs / jusqu'où on va dans la prise en compte du besoin)

Composition des groupes et pilotage

Les groupes sont sous copilotage AFB-IGN avec l'appui du CRAIG.

Idéalement les groupes seront idéalement composés de 15 membres maximum.

Les groupes se répartissent de la manière suivantes:

Un groupe dit "ambassadeur"

- Parc naturel régional des volcans d'Auvergne
- Fédération régional de pêche (Auvergne Rhône Alpes)
- DDT de haute Loire
- DDT de l'Isère
- DREAL Auvergne Rhône Alpes
- DRAAF Auvergne Rhône Alpes
- Chambre régionale d'agriculture (Auvergne Rhône Alpes)
- Conseil régional d'Auvergne Rhône Alpes
- Conseil départemental du nouveau Rhône
- Agence de l'eau Loire/Bretagne
- RGD 73-74
- Agence régionale de santé (Auvergne Rhone Alpes)

Un groupe dit "technique"

- DDT de l'Isère
- DDT de Haute Loire
- DDT du Puy de Dôme
- Parc naturel régional des volcans d'Auvergne
- Fédérations départementales de pêche de Haute Loire
- Métropole de Lyon
- Communauté de communes de St Pourçain sur Sioule

Fonctionnement

Les GT s'appuieront sur les moyens techniques, logistiques et d'animation du CRAIG, de l'IGN et de l'AFB. Il est proposé d'organiser une réunion de lancement le 26 septembre à Lyon.

Il est proposé que les GT se réunissent 1/2 journée par mois sur la période considérée et des productions/relectures de documents seront attendus des participants dans l'intervalle.

Un outil de travail collaboratif sera déployé pour faciliter les échanges entre membres du GT.

Modalités de communication vers les non membres du GT :

Le site <https://bdtopage.eaufrance.fr> mettra en ligne des actualités sur le sujet. Par ailleurs la page de contact <http://bdtopage.eaufrance.fr/contact> permet, en choisissant comme Catégorie « Opération pilote de mise à jour collaborative BD TOPAGE en région Auvergne-Rhône-Alpes » de contacter les pilotes du projet.

Une information régulière sera également donnée dans le cadre du groupe de pilotage de l'information géographique sur l'eau.

Phasage

Le dernier trimestre 2019 sera consacré à préparer la mise à jour « pilote » de la BD Topage.

Celle-ci se déroulera au premier semestre 2020. On souhaite pouvoir évoquer un déploiement national à partir de la fin du 1^{er} semestre 2020.

Annexes

Contexte réglementaires potentiellement impactées par l'adoption d'un référentiel hydrographique commun comme la BD Topage

- Le classement piscicole (L.436-5 du code de l'environnement)
 - Référence: <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000006834165&dateTexte=&categorieLien=cid>
- le classement des frayères (R 432-1-1 du code de l'environnement),
 - Référence : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000018439386&dateTexte=&categorieLien=cid>
- les cours d'eau bonnes conditions agricoles et environnementales (R.615-10 du code rural et de la pêche maritime),
 - Référence : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006594050&cidTexte=LEGITEXT000006071367&dateTexte=>
- les cours d'eau pour la continuité écologique (L 214-17 du code de l'environnement),
 - Référence: <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEGIARTI000006833151>

- les cours d'eau police de l'eau (L214-1 à L214-6 du code de l'environnement)
- Référence : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000033932869&cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=20170301>
-